Ce que gagnent les salariés de la Cimade payés avec vos sous… Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 27 novembre 2013

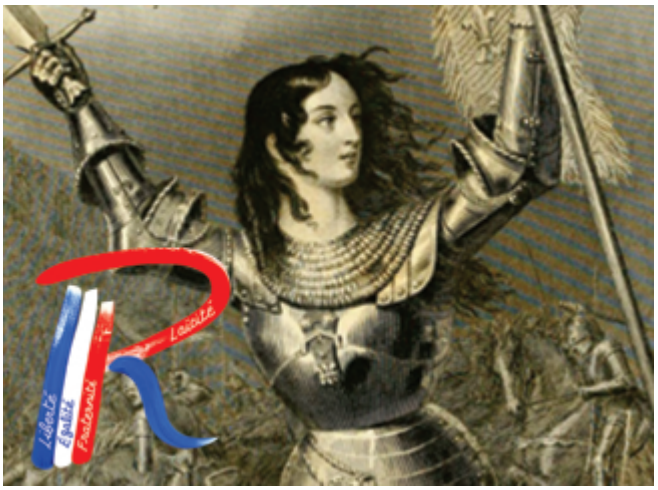

Voir aussi « Comptes annuels de la CIMADE, exercice 2012 » :

http://www.lacimade.org/uploads/File/Rapports%20cac%20Cimade%202012.pdf

Subventions d'exploitation : **Etat : 3,88 millions d'euros, subventions locales : 0,39 millions, d'où un total de 4,27 millions d'euros** (Compte de résultat, page 4).
Ce montant est quasiment celui des salaires versés (2,87 millions) et des charges sociales (1,39 millions) soit un total de 4,26 millions (même page).
L'effectif moyen de la CIMADE s'élève à 89 personnes. (Annexe page 14). **L'Etat paie donc ici un salaire moyen, hors charges sociales, de 2.700 euros mensuel à 89 « gauchos ».**

Fort heureusement, il est indiqué à la même page que « Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Ils exercent cette activité de manière bénévole ».

Enfin, il est indiqué à la fin de l'annexe, page 16 :

« Rémunérations :
Le montant global des cinq rémunérations brutes les plus élevées en 2012 s’élève à 211 618 euros, hors indemnités de départ… ».
Qui sont ces gens ? C’est çà les bénévoles ?
Un rapide calcul : cela fait une moyenne de 3 500 euros/mois. Elle n’est pas belle la vie dans ces assosses pourries ?

Philippe Jallade